la cgt retraités

ucr-actualités

bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

Le printemps des retraités

Depuis des mois, les retraités labourent le terrain pour s'opposer aux mesures sociales régressives que veulent imposer le gouvernement et le patronat.

Exclus du débat national, ils ne se sont pas privés d'exprimer leur colère et leurs exigences sur les cahiers de doléances, ouverts dans les collectivités locales, où justice sociale, justice fiscale, organisation politique et territoriale prédominent.

Les retraités ont décidé de faire eux-mêmes le débat et démontrer à Macron qu'ils ne sont pas « décalés » par rapport à la réalité, comme le président l'a prétendu dernièrement. Tous les enjeux sociétaux les intéressent parce qu'ils veulent participer aux alternatives pour construire l'avenir de leurs enfants et petits-enfants. Disposant de milliers de tracts portant leurs revendications et leurs propositions, les retraités CGT investissent les marchés, les lieux publics, interpellent les députés, les maires et organisent des débats publics dans leur localité. Ils ont édité un questionnaire « *Macron verrouille le débat, la Cgt-retraités vous donne la parole* ».

Le stand de l'UCR-CGT/*Vie nouvelle*, au salon des seniors 2019, a été un véritable point de rencontres, de discussions avec des retraités qui ont exprimé leurs difficultés de vie, leur pouvoir d'achat, leur pension de réversion, le report de soins, le prélèvement à la source, le prix exorbitant des maisons de retraite et leur besoin de services publics. Pour les retraités, c'est 2 mois de pension en moins en 3 ans, et pour les riches des centaines de milliards en plus. Massivement, ils y ont signé la carte pétition au président de la République et quinze d'entre eux ont décidé de rejoindre la Cgt et une dizaine ont souscrit un abonnement à *Vie nouvelle*. **Preuve est faite qu'il n'y a pas d'âge pour s'organiser, se syndiquer et s'informer.**

Partout sur les lieux de vie, les retraités réservent un bon accueil à la Cgt et manifestent beaucoup d'engouement à signer les cartes pétitions. L'exigence de pouvoir vivre décemment et le niveau des mobilisations dans les départements ont permis de réaliser avec succès un 11 avril dynamique, imaginatif, coloré et visible. Alors, faisons que chaque retraité soit une fleur revendicative qui construise, dans l'action, les bouquets du printemps des retraités.

Après le 11 avril, on continue : 1er mai, 9 mai et dans les manifestations intergénérationnelles et interprofessionnelles de nos départements. Jusqu'en juin, se poursuit la campagne de signature de la carte pétition. Souhaitons d'avoir de nombreux cartons bien remplis de cartes à remettre au président mi-juin.

Cathy Tran-phung Cau
Membre du Bureau de l'UCR-CGT

SOMMAIRE

Édito : Le printemps des retraités

Revendicatif : une caisse à outils bien remplie p. 2

Infos et brèves p. 5

N° 263 AVRIL-MAI-JUIN 2019 - Trimestriel - Prix : 2,50 € - ISSN 0248-0026

Une caisse à outils bien remplie

L'espace revendicatif s'est fixé un certain nombre d'axes revendicatifs à partir de nos orientations et ancrés dans le contexte de la situation sociale et économique que vivent réellement les retraités aujourd'hui :

- Pouvoir d'achat, fiscalité, retraite
- Santé, protection et action sociale, autonomie
- Cadre de vie autour des transports, du logement, des services publics…

C'est d'une vraie campagne dans la durée. Cela signifie que nos expressions, sous forme de tracts, d'argumentaires et autres, permettent à nos organisations d'aller à la rencontre et au débat avec les retraités selon leur propre plan de travail, leur réalité de terrain. L'important est de donner suffisamment de matière pour argumenter dans la bataille des idées, développer nos propositions et gagner en mobilisation et renforcement.

LA SÉCU, UNE CONQUÊTE D'ENVERGURE…

La Sécurité sociale fait partie de notre vie. Elle est tellement indispensable qu'elle paraît avoir toujours existé. Sa création en 1945 fut une des conquêtes majeures du monde du travail.

Depuis 1946, le patronat et ses représentants politiques n'ont de cesse de remettre en cause cette « conquête sociale », cette innovation progressiste et militante sans précédent qui reste le pilier du système français.

Encore aujourd'hui, la Sécurité Sociale représente un enjeu permanent de lutte des classes, sur le plan social et politique.

Cette institution de solidarité est un formidable amortisseur social qui protège l'ensemble de la population, actifs, retraité-e-s, sans emplois, malades et bien portants, et tout particulièrement en période de crise économique et sociale en évitant que des familles ne plongent dans la misère et la pauvreté.

Le système est basé sur la solidarité où chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Son financement repose sur les cotisations sociales assises sur la richesse créée par le travail.

Qu'est-ce que la cotisation sociale ?

Les cotisations sociales constituent un élément du salaire que l'on nomme salaire socialisé.

Ces cotisations sont immédiatement transformées en prestations par la Sécurité sociale (pensions de retraite, allocations chômage, maladie, allocations perte d'autonomie etc.)

Ces cotisations y compris la part dite « patronale » correspondent à la part du salaire pour la vie, pour se prémunir et faire face aux aléas de la vie, alors que le salaire ou la pension net versé à la fin de chaque mois finance les besoins pour le mois.

Le tout constitue le salaire ou la pension de chaque salarié ou retraité en fonction de la richesse produite (le travail) et des droits qui en résultent (la pension).

La cotisation sociale est comme le salaire direct, prélevé sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire les richesses produites par le salarié. Augmenter les cotisations sociales, c'est augmenter les salaires et faire reculer le profit.

On a ainsi une opposition entre salaire et profit : quand l'un augmente, l'autre recule.

Les cotisations sociales se décomposent en :
- Cotisations dites « patronales »
- Cotisations salariales.

Les cotisations sociales, éléments de solidarité :

C'est un élément du salaire qui est socialisé.

Les cotisations sociales participent au financement de la Sécurité sociale pour permettre à tous d'avoir des droits pour bien vivre, bien travailler, bien vieillir.

C'est cette solidarité qu'il faut défendre et reconquérir.

Des matériels sont donc mis à disposition comme par exemple :

- « Enjeux des cotisations sociales »,
- « Pourquoi augmenter les pensions comme les salaires »,
- CSG, taxe d'habitation »,
- « Macron nous coûte un pognon de dingue »

À venir : le logement, le transport, les services publics, pensions de réversion, autonomie… et un 4 pages « ma santé 2022 », avec l'aide de la Fédération santé et action sociale et les camarades des Ehpad.

CAMPAGNE « RETRAITE »

Il s'agit d'organiser une campagne « retraite » avec un premier matériel qui s'intitule : « Si on parlait de notre système de retraite ou quelques vérités bonnes à rappeler ». Elle est naturellement très attendue.

Nous allons créer les conditions d'aider le maximum d'adhérents à s'approprier les arguments pour ensuite décliner dans leurs USR et UFR, avec leur UD, « le dossier Retraite », un réel enjeu de société. Campagne que nous inscrivons dans la celle de la Confédération qui va être impulsée avec une conférence de presse et une série de tracts.

LA FISCALITÉ

Appuyons-nous sur les documents de la Fédération des finances : « Nous allons vous faire aimer les impôts » et « Pour une justice fiscale ».

Près de 4 % de perte de pouvoir d'achat sur un an

Mais que valent ces paroles en direction des retraités, compte tenu de ce qui s'est passé depuis deux ans et qui doit se prolonger jusqu'en décembre 2020 sur décision du président Macron ? Dès le mois de janvier 2018, les pensions nettes de plus de 10 millions de retraités ont baissé de 1,83 % via la hausse du prélèvement de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les pensions brutes. Avec l'inflation, cela se traduit par une perte de pouvoir d'achat de près de 4 % sur la seule année 2018 et se prolonge sur les années suivantes. Cette spoliation des retraités a servi à compenser la suppression des cotisations chômage et maladie des actifs. Cela s'est traduit par une petite augmentation du salaire net qui n'a rien coûté aux employeurs. Les retraités ont payé à la place des patrons auxquels Macron a offert, en même temps, de multiples avantages fiscaux, dont la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et la transformation du CICE en baisse permanente des charges salariales.

Mais, s'agissant des retraités, Emmanuel Macron, ses ministres et les députés du groupe LaREM sont encore allés plus loin. Ils ont décidé que les pensions de retraite n'augmenteraient que de 0,3 % en 2019 et en 2020, alors que la hausse des prix est estimée à 1,5 % par an sur ces deux années. La hausse des prix sera peut-être plus importante car l'électricité va augmenter de 5,9 % d'ici l'été et celui des carburants est reparti à la hausse.

Dans plusieurs départements, les propriétaires de diesels de plus de 18 ans ou d'essences de plus de 21 ans ont un peu plus de 6 mois pour troquer leur vieille voiture contre un modèle flambant neuf. « *Avec 900 € de pension où vais-je trouver l'argent pour acheter un véhicule neuf ? Les transports en commun, il n'y en a pas dans ma région. Je fais quoi ?* » Lucien, 18140 Herry.

PENSION DE RÉVERSION :

Après le COR, les médias, les propos de ministres, on nous martèle le cerveau avec la nécessité de revoir la question des pensions de réversion avec pour seul fil conducteur : faire baisser leur montant. Dans un premier temps, pour arriver à plus long terme à les faire disparaître, mais cela on n'en fait pas de la publicité.

En conséquence, l'espace revendicatif a inscrit dans son plan d'action de travailler à une expression sur la pension de réversion, qui sera travaillée avec le collectif femmes retraitées.

Même si ce sont les femmes qui sont le plus concernées, au regard de leur vécu professionnel et des inégalités salariales tout au long de leur carrière, l'espace pense que nous devons travailler cette revendication dans sa globalité, en travaillant la question du niveau de vie et ce en termes de campagne. Nous serons peut-être amenés à revoir notre réflexion pour travailler y compris une fiche « Repère ».

SANTÉ

Du matériel sur « santé, protection et action sociale, autonomie » fait partie des objectifs de travail. Nous avons besoin d'enrichir ces documents sur la nécessité de revenir sur le suivi médical, avec la prise en compte d'examens médicaux liés aux postes de travail occupés, afin de mettre en évidence les causes de l'altération de la santé et porter de nouvelles revendications.

BULLETIN DE PENSION

« *En retraite, je n'ai plus de feuille de paie, je ne sais pas à quoi correspond ma pension.* » Pour répondre à cette attente, nous avons imaginé « une feuille de pension » qui pourrait être l'équivalent d'un bulletin de salaire chez les actifs. Or avant de nous lancer dans la réflexion, nous avons regardé ce qui existait déjà. Force est de constater que des bulletins de pensions existent, que l'on soit du régime général ou du public. Sauf qu'il faut aller les chercher sur Internet. Par conséquent, il faut aller sur son compte personnel, il faut savoir manipuler et bien évidemment avoir un ordinateur. Ce qui fait dire aux retraités : « *on ne reçoit rien de nos caisses hormis les modifications sur les prélèvements ou les revalorisations* ».

Face à cette situation et attente des camarades, les membres de l'espace revendicatif pensent qu'il faut nous rapprocher de la réflexion sur le numérique et les nouvelles technologies, avec plan de formation tel qu'il est travaillé dans l'espace enjeux de société. D'où la nécessité de travailler la transversalité et les complémentarités entre les différents espaces de l'UCR.

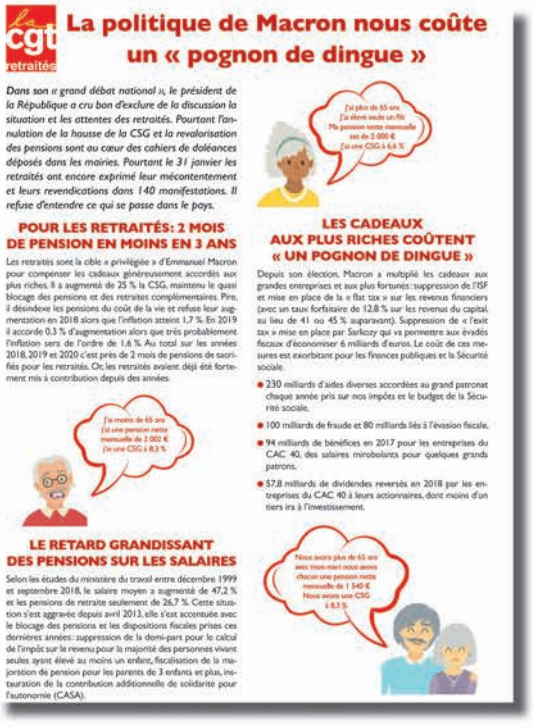

la cgt retraités

La politique de Macron nous coûte un « pognon de dingue »

Dans son « grand débat national », le président de la République a cru bon d'exclure de la discussion la situation et les attentes des retraités. Pourtant l'annulation de la hausse de la CSG et la revalorisation des pensions sont au cœur des cahiers de doléances déposés dans les mairies. Pourtant le 31 janvier les retraités ont encore exprimé leur mécontentement et leurs revendications dans 140 manifestations. Il refuse d'entendre ce qui se passe dans le pays.

POUR LES RETRAITÉS : 2 MOIS DE PENSION EN MOINS EN 3 ANS

Les retraités sont la cible « privilégiée » d'Emmanuel Macron pour compenser les cadeaux généreusement accordés aux plus riches. Il a augmenté de 25 % la CSG, maintenu le quasi blocage des pensions et des retraites complémentaires. Pire, il désindexe les pensions du coût de la vie et refuse leur augmentation en 2018 alors que l'inflation atteint 1,7 %. En 2019 il accorde 0,3 % d'augmentation alors que très probablement l'inflation sera de l'ordre de 1,6 %. Au total sur les années 2018, 2019 et 2020 c'est près de 2 mois de pensions de sacrifiés pour les retraités. Or, les retraités avaient déjà été fortement mis à contribution depuis des années.

LES CADEAUX AUX PLUS RICHES COÛTENT « UN POGNON DE DINGUE »

Depuis son élection, Macron a multiplié les cadeaux aux grandes entreprises et aux plus fortunés : suppression de l'ISF et mise en place de la « flat tax » sur les revenus financiers (avec un taux forfaitaire de 12,8 % sur les revenus du capital, au lieu de 41 ou 45 % auparavant). Suppression de « l'exit tax » mise en place par Sarkozy qui va permettre aux évadés fiscaux d'économiser 6 milliards d'euros. Le coût de ces mesures est exorbitant pour les finances publiques et la Sécurité sociale.

- 230 milliards d'aides diverses accordées au grand patronat chaque année pris sur nos impôts et le budget de la Sécurité sociale.
- 100 milliards de fraude et 80 milliards liés à l'évasion fiscale.
- 94 milliards de bénéfices en 2017 pour les entreprises du CAC 40, des salaires mirobolants pour quelques grands patrons.
- 57,8 milliards de dividendes reversés en 2018 par les entreprises du CAC 40 à leurs actionnaires, dont moins d'un tiers ira à l'investissement.

LE RETARD GRANDISSANT DES PENSIONS SUR LES SALAIRES

Selon les études du ministère du travail entre décembre 1999 et septembre 2018, le salaire moyen a augmenté de 47,2 % et les pensions de retraite seulement de 26,7 %. Cette situation s'est aggravée depuis avril 2013, elle s'est accentuée avec le blocage des pensions et les dispositions fiscales prises ces dernières années : suppression de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour la majorité des personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant, fiscalisation de la majoration de pension pour les parents de 3 enfants et plus, instauration de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA).

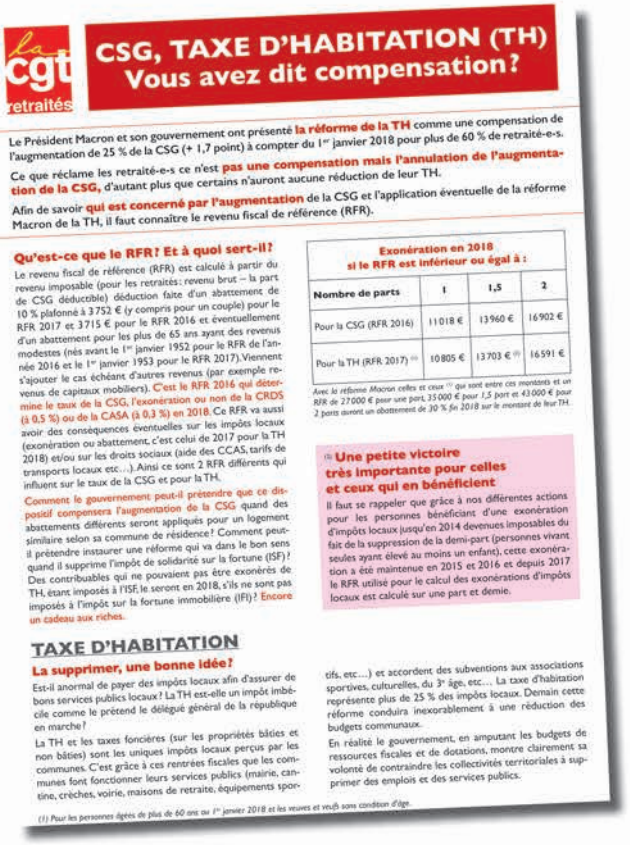

la cgt retraités

CSG, TAXE D'HABITATION (TH) Vous avez dit compensation ?

Le Président Macron et son gouvernement ont présenté **la réforme de la TH** comme une compensation de l'augmentation de 25 % de la CSG (+ 1,7 point) à compter du 1er janvier 2018 pour plus de 60 % de retraité-e-s.

Ce que réclame les retraité-e-s ce n'est **pas une compensation mais l'annulation de l'augmentation de la CSG,** d'autant plus que certains n'auront aucune réduction de leur TH.

Afin de savoir **qui est concerné par l'augmentation** de la CSG et l'application éventuelle de la réforme Macron de la TH, il faut connaître le revenu fiscal de référence (RFR).

Qu'est-ce que le RFR ? Et à quoi sert-il ?

Le revenu fiscal de référence (RFR) est calculé à partir du revenu imposable (pour les retraités : revenu brut – la part de CSG déductible) déduction faite d'un abattement de 10 % plafonné à 3 752 € (y compris pour un couple) pour le RFR 2017 et 3 715 € pour le RFR 2016 et éventuellement d'un abattement pour les plus de 65 ans ayant des revenus modestes (nés avant le 1er janvier 1952 pour le RFR de l'année 2016 et le 1er janvier 1953 pour le RFR 2017). Viennent s'ajouter le cas échéant d'autres revenus (par exemple revenus de capitaux mobiliers). **C'est le RFR 2016 qui détermine le taux de la CSG, l'exonération ou non de la CRDS (à 0,5 %) ou de la CASA (à 0,3 %) en 2018.** Ce RFR va aussi avoir des conséquences éventuelles sur les impôts locaux (exonération ou abattement, c'est celui de 2017 pour la TH 2018) et/ou sur les droits sociaux (aide des CCAS, tarifs de transports locaux etc…). Ainsi ce sont 2 RFR différents qui influent sur le taux de la CSG et pour la TH.

Exonération en 2018 si le RFR est inférieur ou égal à :

Nombre de parts	1	1,5	2
Pour la CSG (RFR 2016)	11 018 €	13 960 €	16 902 €
Pour la TH (RFR 2017) (1)	10 805 €	13 703 € (2)	16 591 €

Avec la réforme Macron celles et ceux (1) qui sont entre ces montants et un RFR de 27 000 € pour une part, 35 000 € pour 1,5 part et 43 000 € pour 2 parts auront un abattement de 30 % fin 2018 sur le montant de leur TH.

(1) Une petite victoire très importante pour celles et ceux qui en bénéficient

Il faut se rappeler que grâce à nos différentes actions pour les personnes bénéficiant d'une exonération d'impôts locaux jusqu'en 2014 devenues impossables du fait de la suppression de la demi-part (personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant), cette exonération a été maintenue en 2015 et 2016 et depuis 2017 le RFR utilisé pour le calcul des exonérations d'impôts locaux est calculé sur une part et demie.

Comment le gouvernement peut-il prétendre que ce dispositif compensera l'augmentation de la CSG quand des abattements différents seront appliqués pour un logement similaire selon sa commune de résidence ? Comment peut-il prétendre instaurer une réforme qui va dans le bon sens quand il supprime l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ? Des contribuables qui ne pouvaient pas être exonérés de TH, étant imposés à l'ISF, le seront en 2018, s'ils ne sont pas imposés à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ? **Encore un cadeau aux riches.**

TAXE D'HABITATION

La supprimer, une bonne idée ?

Est-il anormal de payer des impôts locaux afin d'assurer de bons services publics locaux ? La TH est-elle un impôt imbécile comme le prétend le délégué général de la république en marche ?

La TH et les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) sont les uniques impôts locaux perçus par les communes. C'est grâce à ces rentrées fiscales que les communes font fonctionner leurs services publics (mairie, cantine, crèches, voirie, maisons de retraite, équipements sportifs, etc…) et accordent des subventions aux associations sportives, culturelles, du 3e âge, etc… La taxe d'habitation représente plus de 25 % des impôts locaux. Demain cette réforme conduira inexorablement à une réduction des budgets communaux.

En réalité le gouvernement, en amputant les budgets de ressources fiscales et de dotations, montre clairement sa volonté de contraindre les collectivités territoriales à supprimer des emplois et des services publics.

(1) Pour les personnes âgées de plus de 60 ans au 1er janvier 2018 et les veuves et veufs sans condition d'âge.

POUVOIR D'ACHAT

Regardons la réalité du « panier du retraité », dans le sens du « panier de la ménagère », reposant sur ses besoins, mais aussi sur les coûts supportés et également en termes de droit. Regardons aussi le holdup sur les intérêts des livrets populaires, livret A, etc.

« *Les retraités d'aujourd'hui font partie d'une génération dorée ! Et s'ils ont travaillé toute leur vie. Ça ne suffit pas comme argument au moment où il faut trouver de l'argent pour renflouer les caisses de l'État.* » Éric Alauzet, député LaREM du Doubs.

FICHES REPÈRES REVENDICATIFS

Aujourd'hui, il existe huit fiches repères revendicatifs réactualisées régulièrement. Nous proposons pour le comité général des 2 et 3 juin 2019 de présenter trois autres fiches :

- Droit à la santé et à l'autonomie,
- Droit aux Services publics,
- Droit aux transports.

Puis, trois autres au comité général de décembre :

- Droit au logement,
- Droit à la culture et à l'information,
- Droit aux loisirs.

STRATÉGIE REVENDICATIVE

Les espaces enjeux de société, territoire et revendicatif travaillent en complémentarité, afin de permettre à nos organisations de s'approprier les éléments revendicatifs et les déclinent en proximité, en territoires.

Avec l'espace territoire, nous travaillons à la conceptualisation du « cahier revendicatif du retraité en territoire ».

UNITÉ SYNDICALE

Nous considérons que tout ce que porte la Cgt dans l'intersyndicale des neuf et ce qui se met en mouvement contribue à développer notre stratégie revendicative.

la cgt retraités

STOPPONS LA REMISE EN CAUSE DE NOS DROITS COLLECTIFS

Alors que les gouvernements précédents avaient engagé des **lois de rigueur budgétaire et d'austérité** ne répondant pas aux besoins des retraités :

- Loi de modernisation du système de santé,
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement,
- Lois de financement de la Sécurité sociale,

le gouvernement Macron va beaucoup plus loin en revenant fondamentalement sur les droits issus du CNR (Conseil national de la Résistance) et conquis depuis 1945.

Avec l'augmentation d'1,7 point de la CSG, non seulement il préconise une fausse solidarité faisant payer aux retraités la suppression des cotisations sociales des salariés, mais plus fondamentalement il revient sur le financement de la Sécurité sociale qu'avait bâti Ambroise Croizat assis sur les richesses créées dans les entreprises.

Avec cette mesure, le gouvernement accentue une nouvelle fois le transfert de financement de la Sécu des cotisations sociales vers l'impôt et la fiscalisation et fait payer en CSG aux salariés et retraités ce qui était naguère payé par les employeurs.

La contrepartie des baisses de cotisations maladie et chômage annoncée pour « soi-disant » améliorer le pouvoir d'achat des salariés n'est qu'un leurre et aura un effet boomerang dévastateur avec la diminution du salaire socialisé (salaire net + cotisations sociales) et des droits collectifs (pensions de retraite, remboursements maladie, allocation chômage, etc…).

Par contre, les retraités sont largement mis à contribution et voient leurs prélèvements sociaux croître au fil des ans en raison de la **hausse de la CSG,** de la création de nouveaux prélèvements comme la Casa et des modifications d'assiettes liées à la croissance de la fiscalité.

La future et énième réforme des retraites prévue pour 2018 permet également de cerner la remise en cause des droits collectifs pour les transformer en droits individuels. Au travers d'un discours lénifiant et illusionniste avec la mise en place d'un régime de retraite où chaque euro cotisé vaudrait autant de points de retraite quel que soit le statut du travailleur, le gouvernement Macron s'attaque à un autre droit fondamental construit en 1945 et issu du CNR.

Il vise une refonte en profondeur du système acquis sur des droits collectifs.

Aujourd'hui, nous avons un système par répartition avec des pensions payées grâce aux cotisations prélevées sur la masse salariale et immédiatement versées aux retraités.

Ce système est à prestations définies car les paramètres de calcul sont connus à l'avance. Ils dépendent de l'âge de départ et de la durée de cotisations et assurent des pensions dont le montant est pérenne, la variable d'ajustement étant le niveau des cotisations.

Or, la réforme systémique prévue par Macron vise à passer à un système à cotisations définies assis sur des droits individuels de type à compte notionnel.

Un compte virtuel serait ouvert à chaque salarié et le montant de la pension serait pro-

la cgt retraités

POURQUOI LES PENSIONS DOIVENT ÉVOLUER COMME LES SALAIRES

Nul besoin d'être un as de l'arithmétique pour constater que **les pensions de retraites se sont sérieusement dévalorisées** ces dernières années. Il n'y a que les technocrates bon teint et les supporters des présidents de la République successifs depuis Sarkozy pour oser prétendre le contraire. La raison de cette dévalorisation est pourtant simple : de nombreux produits ou services qui représentent **des postes très importants pour les retraité-e-s,** comme l'énergie (on passe plus de temps à la maison, donc il faut chauffer plus longtemps) ou les services (secteur de la santé notamment), **ont augmenté beaucoup plus vite que l'évolution de l'indice des prix,** ce qui entraîne depuis plusieurs années une baisse du pouvoir d'achat des pensions de retraite. De plus cet indice n'est pas représentatif des dépenses des retraité-e-s.

À noter que cette dégradation se ressent plus pour ceux qui sont retraité-e-s depuis plusieurs années.

Du fait des différentes manoeuvres des gouvernements successifs reportant la date de revalorisation du 1er janvier au 1er avril, puis au 1er octobre et modifiant les règles de calcul de cette revalorisation, les pensions servies par les régimes de base et régimes spéciaux n'ont, en réalité, pas suivi l'évolution de l'indice des prix. Et il est venu s'ajouter diverses mesures fiscales et l'instauration de la Casa qui ont accentué cette perte de pouvoir d'achat.

Le prix de l'électricité pour un ménage de taille moyenne (source *Eurostat*) a augmenté de 40 % entre 2003 et 2015 alors que l'évolution de l'indice des prix a été de l'ordre de 17,5 % au cours de la même période.

L'annonce dans le projet de loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2018 d'un report au 1er janvier 2019 de l'augmentation prévue initialement au 1er octobre 2018 constitue le dernier avatar de ces tripatouillages d'épicier. Ainsi en moins de dix ans, de Sarkozy à Macron en passant par Hollande, la revalorisation des pensions aura été repoussée d'une année.

Quant aux **pensions** délivrées par l'Arrco et l'Agirc, elles sont de fait **gelées depuis 2014,** conformément aux différents accords entre organisations syndicales (ils n'ont pas été signés par la CGT) et organisations patronales en charge de ces régimes.

Malgré tout, les retraité-e-s devraient culpabiliser, elles, ils, seraient… des privilégié-e-s.

C'est oublier un peu vite que le montant moyen brut mensuel des pensions est inférieur à 1 400 euros. Ajoutons à cela que la pension nette moyenne de droit direct (y compris la majoration pour enfants) de l'ensemble des retraité-e-s résidant en France ne représente qu'un peu moins de 67 % du revenu d'activité net moyen.

En bref, **les retraité-e-s sont loin d'être des nantis** et ce n'est pas l'augmentation de la CSG au 1er janvier 2018 qui va arranger les choses. L'annonce dans le PLFSS que cette augmentation de 1,7 point ne concernerait que les retraité-e-s percevant une pension nette supérieure ou égale à 1 394 € mensuellement est loin de clarifier la situation, car le déclenchement du paiement du taux plein pour les retraité-e-s est fixé par le revenu fiscal de référence et non par la pension nette.

Les retraité-e-s non assujettis à la CSG ne seraient pas épargné-e-s car ils seraient, comme l'ensemble des salarié-e-s et les autres retraité-e-s, touché-e-s par la baisse de qualité des ser-

MATÉRIEL

Pour porter les revendications, nous ne manquons pas de matériel. Toutefois, mettre à disposition, c'est bien, mais il est nécessaire pour l'UCR d'en mesurer l'utilité, la pertinence. Donc, nous avons besoin que nos organisations nous fassent remonter leurs observations. De plus, les USR développent souvent de nombreuses initiatives, portent des revendications locales. Dans le cadre des journées d'actions, il se passe beaucoup de choses. Trop souvent l'UCR en est informée par la presse ! Nous avons mis en place une carte de France sur le site de l'UCR. La mettre à jour est un véritable besoin revendicatif pour l'analyse de nos actions et avoir une réelle photographie de notre activité.

DÉBATS PUBLICS

Les retraités mécontents sont à la recherche d'informations. Ils ont envie d'intervenir. Lors du comité général de décembre 2018, nous avons montré l'intérêt de construire le plus grand nombre de débats publics. Peur de n'avoir personne ? Donnons-nous l'objectif d'en tenir d'avantage que ce qui est réalisé. Qui n'essaie rien, n'obtient rien.

Cathy Tran-Phung Cau et Jean-Pierre Floret

Vous pouvez retrouver l'intégralité des documents présentés en illustration sur le site de l'UCR : www.ucr.cgt.fr, dans le menu « communication », rubrique « tracts ».

INFOS - BREVES

Les Français et l'épargne (*Source Ipsos*)

© PXHERE-CC0 Domaine public

Les résultats du sondage témoignent du goût peu prononcé des Français pour le placement risqué. 62 % d'entre eux préfèrent un placement qui rapporte peu, mais peu risqué et 47 % épargnent « au cas où » ou « pour l'avenir ». La première motivation de l'épargne des Français, parmi ceux qui détiennent au moins un produit d'épargne, est l'épargne de précaution (67 %), suivie de l'épargne pour « préparer la retraite » (29 %) et pour « s'assurer contre le risque de dépendance » (25 %).

L'assurance vie se maintient en tête des meilleurs produits d'épargne. 57 % des retraités ont un contrat (et 44 % des Français). Les livrets réglementés (Livret A, LDD etc.) sont en hausse de 3 points par rapport à l'an dernier et le PEL/CEL, en baisse de 7 points.

Notons enfin que 78 % des Français sont avertis de la baisse des taux, ce qui incite 20 % d'entre eux à épargner sur des placements mieux rémunérés et 11 % à investir dans l'immobilier (-7 points).

Épargne populaire ou comment le gouvernement pousse les Français à prendre des placements à risque

Le Livret A est un symbole de l'épargne populaire en France et chaque changement de taux est une affaire éminemment politique.

Date d'application	*Livret A*	*LEP*	*CEL*	*PEL*	*Inflation*
01/08/2015	*0,75%*	*1,25%*	*0,50%*	*2,00%*	*0%*
01/02/2016	-	-	-	*1,50%*	*0,2%*
01/08/2016	-	-	-	*1,00%*	*0,2%*
01/02/2017	-	-	-	-	*1%*
du 01/02/2018 au 31/01/2020	-	-	-	-	*1,8%*

Livret A : Livret A de La Poste, Livret de la Caisse d'épargne, Livret bleu du Crédit Mutuel ou Livret de développement durable et solidaire (anciennement Codevi ou Compte pour le développement industriel)
LEP : Livret d'épargne populaire
CEL : Compte épargne logement, taux hors prime d'État
PEL : Plan d'épargne logement. Voir aussi les taux du PEL suivant les dates de souscription.

Blocage des pensions, augmentation de la CSG, mais aussi perte de pouvoir d'achat avec les livrets d'épargne populaire.

Vie nouvelle
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

12,50 €
*Offre réservée aux nouveaux abonnés

Abonnez-vous !

Ou parrainez un(e) ami(e) !

Nom et prénom : ----------

Adresse : ----------

Dernière profession : ----------

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (12,50 €)* à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ■

Vie nouvelle se projette sur l'avenir !

" C'est le moment de le faire connaître "

www.ucr.cgt.fr

INFOS - BREVES

78 % des Français redoutent de prendre de l'âge *(Source Ipsos)*

Si les contours de la vieillesse varient d'une culture à l'autre, tous les pays interrogés abordent cette étape clé avec appréhension, en particulier la France. En effet, le pays se classe parmi les plus pessimistes au monde à l'idée de prendre de l'âge. 78 % des Français redoutent leur passage à la séniorité. Une vision qui est partagée en Europe, exception faite de l'Allemagne. Près d'un Allemand sur trois se déclare optimiste à l'idée de vieillir.

Une des principales raisons de ce pessimisme est la dégradation de la santé. Seul un Français sur cinq pense qu'il sera en bonne santé lorsqu'il sera âgé, un chiffre bien en-deçà de la moyenne mondiale (57 %).

© PXHERE-CC0 Domaine public

Les retraités : des inutiles ? *(Source Ipsos)*

Selon un sondage Ipsos d'octobre 2018, les grands-parents consacreraient en moyenne plus de 9 heures par semaine à s'occuper des bambins. Ils donnent en moyenne 558 € par an. Ils se disent prêts à s'investir davantage. Ah, s'ils n'étaient pas là !

Perte d'autonomie, comment est-elle financée ?

La perte d'autonomie coûte 30 milliards d'euros par an, soit 1,4 % du PIB. Près de 80 % de son financement est public. Les familles dépensent en moyenne 6,3 milliards d'euros. Le plus gros budget est celui des soins, qui s'élève à 12,2 milliards d'euros, payé par la Sécurité sociale. De son côté, l'autonomie représente 10,7 milliards d'euros, essentiellement financé par les collectivités territoriales via l'allocation personnalisée d'autonomie. Et enfin, les Ehpad et maisons de retraite qui sont intégralement payés par les familles.

© PXHERE-CC0 Domaine public

Les Français dépensent 2 milliards d'euros par an en produits « naturels » pour déstresser, dormir ou mincir

© PXHERE-CC0 Domaine public

Fabriqués à base de plantes, de vitamines ou de minéraux, ces pilules et gélules laissent la science sceptique. Mais les Français achètent toujours plus de compléments alimentaires pour améliorer la digestion, réduire le stress, mieux dormir ou encore mincir. « Par définition, un complément alimentaire ne peut avoir ni revendiquer d'effets thérapeutiques », *indique l'Agence nationale de sécurité sanitaire et de l'alimentation (Anses) sur son site internet.* Coralie Cathelinais avec AFP.

Qui a dit que les prix sont stables ?

En 10 ans :

- *les assurances automobiles ont augmenté d'environ de 17 %,*
- *le prix du gaz de 36 %,*
- *le prix de l'électricité de 41 %,*
- *le prix de l'eau environ de 36 %,*
- *le prix du fioul domestique de 50 %,*
- *les assurances multirisque habitation de 55 %,*
- *les assurances automobiles de plus 17 %,*
- *les taxes foncières environ de 15 %,*
- *les produits alimentaires de plus de 16 %.*

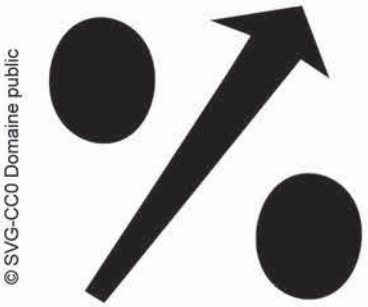
© SVG-CC0 Domaine public

APA *(Source Insee)*

En 2013, l'allocation personnalisée d'autonomie est perçue par 1,2 millions de personnes de 60 ans ou plus, neuf bénéficiaires sur dix ont 75 ans ou plus.

Pour une personne seule, le montant mensuel maximum est aujourd'hui de 868,20 €, soit 10 418,40 € par an. Les sommes versées au titre de l'Aspa sont récupérables sur la succession, si l'actif net de la succession dépasse 39 000 € en métropole.

Retraite

- *En France, on est considéré comme riche si l'on perçoit mensuellement deux fois le revenu médian des Français, soit 3 125 € pour une personne seule ou 6 000 € pour un couple.*
- *3 millions de retraités vivent sous le seuil de pauvreté.*
- *79 % des retraités sont inquiets pour leurs petits-enfants.*

Cartes grises : la Cour des comptes dénonce des dérives

Un rapport de la Cour des comptes dénonce les dérives de la dématérialisation du système de demande de Carte grise pour les automobilistes. En cause, de nombreux blocages dus à une demande trop importante et mal anticipée, ainsi qu'une tendance à la privatisation de la délivrance de la Carte grise.

Avec des demandes trop fortes et un flux mal anticipé, le système informatique a été victime de saturations et de blocages, entraînant des retards de plusieurs mois dans la délivrance des certificats d'immatriculation pour des milliers de véhicules. Si nombre de propriétaires ont été indemnisés à la suite d'une condamnation de l'État pour les nombreux retards, il semblerait que les choses ne soient pas encore rentrées dans l'ordre. C'est ce qu'affirme un rapport publié par la Cour des comptes qui dénonce les dérives de ce système et pas seulement des blocages portant préjudice à des conducteurs obligés de rouler sans Carte grise. En effet, l'organisation déplore une « quasi-privatisation » de la délivrance du précieux sésame, puisque de nouvelles entreprises ont vu le jour, faisant payer parfois très cher l'assistance dans les démarches en ligne.

Inégalité d'accès aux services publics

500 000 personnes ne peuvent accéder à un réseau internet fixe depuis leur domicile. Les difficultés d'accéder en ligne au service public et l'éloignement des zones urbaines complexifient les démarches administratives.
Part des Français se connectant à Internet, en 2018 :

- plus de 70 ans : 60 %,
- 25-39 ans : 99 %,
- non diplômés : 54 %,
- diplômés du supérieur : 98 %.

Au sein de l'Union européenne, la France est au 24e rang sur 28 pays membres pour l'accessibilité à la 4G.

INFOS - BREVES

Simplification du dossier de départ en retraite

Source : www.lepetitjaunais.fr

Retraite de base, retraite complémentaire… Jusqu'à présent, au moment de solliciter votre retraite, vous deviez multiplier les dossiers auprès de chacun de vos régimes. Désormais, vous pouvez opter pour une demande unique qui garantit aux assurés de faire valoir leurs droits sans risque d'en oublier, puisque les régimes auxquels ils ont cotisé (public ou privé) leur sont automatiquement proposés. Une avancée majeure ! Reste à être à l'aise avec internet puisque toutes les démarches sont dématérialisées. C'est pourquoi, la possibilité d'envoyer par courrier des dossiers papiers à chacun de vos régimes demeure.

Comment accéder au service ? https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html

Vu sur le site de Notre Temps

Chèque énergie : ne tardez pas pour l'utiliser !

Votre chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant sa date d'émission. La date de validité est inscrite dessus.

Source : www.lenergeek.com

C'est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement.

Il est attribué sous conditions de ressources. Vous le recevrez automatiquement par courrier ; le chèque vous est envoyé à la dernière adresse que vous avez indiquée à l'administration fiscale.

Comment faire pour bénéficier du chèque énergie ?

Il n'y a aucune démarche à accomplir pour recevoir le chèque énergie. Il suffit d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente, même si on ne paie pas d'impôt sur le revenu.

L'administration fiscale établit, chaque année, la liste des bénéficiaires en fonction de 2 critères :

- *le revenu fiscal de référence (RFR) du ménage déclaré chaque année. Si deux foyers fiscaux occupent un même logement, les deux RFR sont pris en compte ;*
- *la composition du ménage.*

Pour bénéficier du chèque énergie, il faut en outre habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation, même si vous en êtes exonéré.

la cgt retraités
ucr-actualités
bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités
PEFC
Origine du papier : Autriche.
Taux de fibres recyclées : 17 %.
Eutrophisation : Ptot 0,007 kg/tonne de papier.

Bulletin d'information trimestriel de l'Union confédérale des retraités CGT
Directeur de publication : François Thiery-Cherrier - Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Floret - Secrétaire de rédaction : Corinne Scheidt - Réalisation graphique : Madiana Caldeira - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien d'un an : 15 € - 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 83 70 - e-mail : ucr@cgt.fr - Commission paritaire 0622 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026 Impression : Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél. : 05 55 04 49 50

Ce qui est essentiel pour moi, c'est de rouler bien assurée.

Avec la Macif, je profite des meilleurs tarifs et des garanties du n°1 de l'assurance deux-roues pour prendre la route en toute sérénité. Je suis sûre d'avoir fait le bon choix pour mon assurance moto.

Découvrez toutes les garanties de l'assurance deux-roues Macif en agence ou sur macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi

MACIF

(1) Étude Macif 2018. Tarif parmi les meilleurs du marché.

(2) Macif, 1re société d'assurance en nombre de contrats deux-roues en France en 2017.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr).